

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER,  
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
ET DE L'IMMIGRATION

—  
*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

—  
Sous-direction des compétences

—  
Bureau de la formation

---

**Décision n° 77137 du 22 juillet 2011 relative à l'attribution  
du diplôme militaire supérieur de la gendarmerie**

NOR : IOCJ1120627S

Le sous-directeur des compétences,

Vu le code de la défense ;

Vu l'arrêté du 18 mars 1980 modifié portant organisation de l'enseignement militaire supérieur du premier degré ;

Vu l'instruction n° 110447/DEF/GEND/RH/RF/FORM du 21 juillet 2006 modifiée,

Décide :

Le diplôme militaire supérieur de la gendarmerie est attribué à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 aux officiers dont le nom suit :

Amblard Serge	Nigend : 87 899
Andrieux Jacques	Nigend : 84 345
Bortoli François	Nigend : 170 668
Cavallier Philippe	Nigend : 139 001
Chambon Jean-Marc	Nigend : 166 882
Martin Jean-Louis	Nigend : 91 608
Ohling Francis	Nigend : 100 291
Piriou Gilles	Nigend : 94 525
Pons Philippe	Nigend : 129 353

Fait le 22 juillet 2011.

*Le général,  
sous-directeur des compétences,*  
B. CAVALLIER